

2024_12_17_CNAS_dec_liminaire _____	3
2024_10_29_CNAS_Rentree_en_octobre _____	5
2024_10_29_CNAS_dec_liminaire _____	11
2024_10_22_CNAS_GT_logement_dec_liminaire _____	13
2024_10_22_CNAS_GT_logement_CR _____	15
2024_09_24_CNAS_GT_restaur_dec_liminaire _____	19
2024_09_17_CNAS_GT_restaur_CR_rationaliser_optimiser _____	21
2024_06_27_CNAS_nbses_questions_peu_reponses _____	25
2024_06_27_CNAS_liminaire _____	31

CNAS du 17 décembre 2024

Déclaration liminaire

Le cyclone Chido, qui a dévasté Mayotte le samedi 14 décembre, est sans doute l'un des plus grands cataclysmes météorologiques survenu ces dernières décennies sur le sol français. Le bilan, même provisoire, est d'ores et déjà une catastrophe pour l'ensemble de la population de ce territoire, le plus pauvre de France.

Solidaires Finances exprime tout son soutien et sa solidarité envers les personnels du ministère, leurs proches et plus largement l'ensemble de la population.

Cette catastrophe climatique va aggraver une situation déjà alarmante pour la santé publique : la distribution d'eau, les problèmes d'électricité et le manque crucial d'infrastructures scolaires et hospitalières, de logements sociaux et centres d'accueil, mais également de moyens humains, notamment de fonctionnaires. Situation aggravée par un manque criant d'investissements de l'État et des collectivités territoriales alors même que Mayotte est un département français depuis 2011.

L'action sociale ministérielle a et aura un rôle essentiel pour soutenir les agentes et les agents de Mayotte. En parallèle, **Solidaires Finances** vous demande de relayer auprès des services concernés qu'a minima un ou une assistant-e de service social soit affecté-e physiquement et à temps plein à Mayotte.

Sans commune mesure tout en étant un sujet d'importance : la question budgétaire. Pour **Solidaires Finances**, en l'absence d'un nouveau gouvernement, le budget 2025 de l'action sociale ministérielle reste suspendu à toute décision future et ne peut donc être débattu valablement aujourd'hui.

Solidaires Finances demande la réunion du CNAS dès que les éléments budgétaires seront connus afin de débattre du budget de l'action sociale ministérielle pour 2025 et ce, sans attendre la réunion du premier CNAS de l'année.

En ce qui concerne plus particulièrement le CNAS de ce jour, le sujet de la restauration collective reste prégnant et le moins que l'on puisse dire c'est que les carottes commencent à être très cuites voire cramées... Sur ce point, comme sur d'autres, **Solidaires Finances** est étonnée de ne pas voir de groupes de travail thématiques dans l'agenda prévisionnel, alors que le secrétariat général en a validé le principe.

Enfin, **Solidaires Finances** trouve l'enquête annuelle sur l'action sociale pour l'année 2024 particulièrement instructive, surtout certains commentaires des agentes et des agents qui y sont repris. Ceux-ci traduisent ce que nous dénonçons depuis de nombreuses séances de travail. Ces éléments peuvent servir de pistes de réflexion pour chaque prestation, au sein des futurs groupes de travail...

Solidaires Finances reviendra sur l'ensemble des sujets de l'ordre du jour au cours de cette instance.

CNAS DE RENTRÉE... EN OCTOBRE...

Ce deuxième CNAS de l'année s'est tenu dans un contexte d'incertitude budgétaire. Seule certitude : toujours plus d'efforts seront demandés sur les dépenses. En matière d'action sociale, la difficulté supplémentaire sera de cibler ces baisses de dépenses, sur des frais de fonctionnement par exemple, sans toucher aux prestations fournies aux agentes et aux agents.

Si, pour le budget 2025, cet équilibre précaire pourrait se trouver..., l'année 2026 paraît beaucoup plus morose quant au devenir des prestations de l'action sociale ministérielle.

Solidaires Finances a réitéré sa demande d'un CNAS prospectif à cette date, avec des groupes de travail thématiques et des discussions stratégiques autour des priorités sur les prestations. Cette demande a été validée par le secrétariat général avec une « discipline collective à venir sur la prospection en matière d'action sociale », sans toutefois vider le CNAS de sa substance et de son rôle décisionnaire : une vraie bonne idée pour les débats futurs.

À suivre au cours de l'année 2025...

Des échanges ont également porté sur les CDAS, leur déroulé, leur fonctionnement..., avec certaines prérogatives « étendues » de quelques président-es de CDAS, concernant les autorisations d'absence ou autres.

Le secrétariat général doit leur renvoyer la note de début d'année précisant les modalités de réunion des CDAS. Les initiatives de certain-es président-es de CDAS, s'exonérant de toute directive du secrétariat général ou de tout règlement intérieur, sont un très mauvais signe en matière de dialogue social.

Approbation des PV des réunions des 31 mars et 7 juillet 2022

Enfin... plutôt approbation du PV de la réunion du 7 juillet 2022 puisque celui de la séance du 31 mars 2022 a brillé par son absence...

L'ensemble des organisations syndicales a voté « abstention », au vu du délai trop long depuis la tenue de l'instance !

Encore plus de deux ans pour voter sur un PV d'instance... CNAS après CNAS, même sujet...

Point d'étape sur la mise en place de la Fédération d'Action Sociale Finances (FASF)

Compte-rendu

La FASF a été créée le 23 mai 2024, sous la forme d'une association selon la loi de 1901, par une assemblée générale constitutive à laquelle ont participé le secrétariat général et les directions du ministère, cinq présidents de CDAS, les personnalités qualifiées nommées par le ministre et les organisations syndicales représentatives des membres usagers.

Le point d'étape a porté sur son installation, la mise en place de ses instances et au démarrage d'une démarche de diagnostic.

La FASF doit fonctionner sur une équipe resserrée, avec à terme seulement trois salarié-es, le reste de l'équipe étant composé de bénévoles. Cela suppose ainsi un budget et des coûts de fonctionnement restreints.

Selon le secrétariat général, son but n'est pas de remplacer les opérateurs de l'action sociale ministérielle mais de favoriser la mutualisation des fonctions support. Lancer un diagnostic avec les trois principaux opérateurs (ALPAF, AGRAF et EPAF) doit permettre de lancer des pistes d'amélioration des services aux bénéficiaires et de mettre en place des synergies entre chaque opérateur. L'année 2025 sera une année de transition pour mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel.

Enfin, la FASF a commencé un tour de présentation dans les écoles de formation initiale du ministère. Elle s'est déjà rendue à Lyon ; elle poursuivra avec Noisiel (ce qui a été fait depuis la tenue de ce CNAS) et Clermont-Ferrand. Dès que possible, elle se rendra à Tourcoing et à La Rochelle, sans oublier toutes les autres écoles et les personnels de catégorie C.

Solidaires Finances sera très attentive sur les coûts de fonctionnement et sur le budget dédié à la FASF. Et surtout, comme déjà exprimé et dénoncé dans d'autres instances, **Solidaires Finances** ne veut pas qu'à terme les opérateurs d'action sociale perdent leur autonomie voire qu'ils soient regroupés en une seule entité, le risque portant ainsi sur la pérennité des emplois, en quasi totalité contractuels, au sein des opérateurs.

Dans un contexte de restriction budgétaire nationale où la recherche d'économies se fait à tous les niveaux, ces inquiétudes ne sont pas de la science-fiction !!!

De plus, **Solidaires Finances** est revenue sur la nécessité d'avoir un règlement intérieur qui permet, notamment, de fixer les modalités de fonctionnement. Les statuts ne suffisent pas.

Forum de l'action sociale

Du 13 au 15 octobre 2024, un forum de l'action sociale s'est tenu dans le hall Bérégovoy à Bercy. Tous les opérateurs de l'action sociale ministérielle étaient présents. C'était l'occasion pour les agentes et agents présents de se renseigner sur les prestations d'action sociale et de pouvoir rencontrer directement les opérateurs qui les fournissent.

Pour le secrétariat général, ce fut un vrai succès, les personnels ont ainsi pu découvrir, en tout ou partie, l'action sociale ministérielle.

Une vidéo a été réalisée, elle est diffusée en premier lieu sur le site Alizé.

Pour **Solidaires Finances**, qui s'est rendue au forum à plusieurs reprises, celui-ci a eu tout son intérêt vis-à-vis des personnels. Un gros bémol néanmoins : à part les agentes et agents des bâtiments Vauban et Colbert, se rendant notamment déjeuner dans les restaurants AGRAF, le public touché a paru restreint.

En-dehors de Bercy, qui est venu ? Au sein même de Bercy, en-dehors de Vauban et Colbert, qui est venu ? Les réponses n'ont pu être apportées.

Pour **Solidaires Finances**, cette initiative doit être étendue au-dehors des murs de Bercy, pour les personnels actifs et retraités, sur l'ensemble des territoires et des directions.

Suivi de la réforme de l'action sociale

Réorganisation du réseau

Les recrutements se sont poursuivis en 2024, principalement suite à des départs en retraite.

Deux postes de responsables adjoints ont été créés en Auvergne-Rhône-Alpes et en Nouvelle-Aquitaine, trois postes de délégués ont été créés en renfort.

Solidaires Finances est revenue sur l'Auvergne-Rhône-Alpes puisque la responsable adjointe recrutée est également déléguée. De fait, ce ne sont pas deux responsables adjoints qui ont été recrutés mais seulement 1,5 et surtout, comment une personne peut être recrutée sur deux fonctions différentes ? **Solidaires Finances** n'a obtenu aucune réponse.

Solidaires Finances a également demandé la communication d'un organigramme fonctionnel à jour : la situation des effectifs bouge régulièrement, le tableau des emplois fourni pour ce CNAS n'indique pas les délégués ayant la charge de plusieurs départements, etc.

Un focus a été fait sur l'Outre-Mer. La coordination mise en place n'est pas satisfaisante dans son fonctionnement, puisque les décalages horaires notamment entraînent un manque de fluidité et l'impossibilité d'un réel travail en commun. Pour rappel, la coordinatrice pour l'Outre-Mer est basée en Guadeloupe.

Par exemple, les huit heures de décalage horaire entre La Réunion et la Guadeloupe entraînent des retards conséquents pour des prises de décisions qui devraient être rapides. Idem pour Mayotte.

Le secrétariat général a reconnu ces difficultés de fonctionnement, liées au décalage horaire et aux outils disponibles. Et c'est dans cet esprit qu'il a organisé une réunion des délégués d'Outre-Mer, début octobre à Paris, afin de leur permettre d'échanger directement.

Le secrétariat général réfléchit également à revoir l'organisation pour l'Outre-Mer (coupler les zones, coordination à Paris, etc ?).

Le secrétariat général se propose de se déplacer dans les territoires, pour se rendre compte directement des effets de la réorganisation du réseau. **Solidaires Finances** valide cette initiative. Mais il sera essentiel que tous les effets, y compris négatifs, soient bien rapportés.

Enfin, les délégués, nouveaux et anciens, référents ou non, ainsi que les responsables régionaux ont suivi diverses formations en 2024. Le Secrétariat général s'est engagé à ce que tout le monde soit formé.

Bilan des nouvelles prestations

Ce point de bilan a porté sur le Chèque Famille Finances (CFF), le Chèque Sport Finances (CSF) et l'Aide à la Parentalité en Outre-Mer (APOM).

Solidaires Finances est satisfaite de voir que ces prestations, répondant à certaines de ses revendications et malgré une seule année d'existence, ont trouvé leur public. Elles répondent à de vraies demandes, à de vrais besoins.

Elles gardent des marges d'améliorations. Ainsi, **Solidaires Finances** réitère sa demande que l'âge limite soit porté aux 17 ans révolus de l'enfant pour le Chèque Famille Finances et l'APOM pour toutes les familles et que le Chèque Sport Finances débute dès les 6 ans de l'enfant.

Si le secrétariat général ne semble pas opposé à nos demandes, il oppose la réalité budgétaire... Pour autant, **Solidaires Finances** continuera son combat pour obtenir toujours du plus pour les agentes et les agents.

Bilan JOP

De manière globale, le bilan est positif, les besoins exprimés ont été satisfaits, les dispositifs prévus ont été supérieurs aux besoins :

- ✓ une quinzaine de situations seulement pour les places en crèches, les agentes et agents ayant privilégié des solutions internes ;
- ✓ 360 enfants d'agents douaniers inscrits aux colos EPAF, situation habituelle ;
- ✓ 266 agentes et agents ont bénéficié du CESU spécial JOP (dispositif interministériel) ;
- ✓ 6 agentes et agents de Polynésie Française ont bénéficié d'une aide ministérielle exceptionnelle en remplacement du CESU spécial JOP ;

✓ 23 logements en foyers meublés, sur les 80 réservés, ont été utilisés. Les autres logements ont été libérés pour d'autres besoins, notamment pour des agents stagiaires.

✓ en matière de restauration, la fréquentation des restaurants est restée bonne. Si besoin, des livraisons de repas ont permis la continuité de la prestation.

Point séjours d'enfants EPAF

Ce point a été porté à l'ordre du jour de ce CNAS à la demande de **Solidaires Finances**, suite à des remontées préoccupantes de la part de parents d'enfants partis en colo cet été avec EPAF (qu'elle ait fourni la prestation elle-même ou qu'elle soit passée par un prestataire).

Une fois de plus, la discussion s'est tendue au fur et à mesure des débats.

EPAF est revenue sur l'organisation particulière de cet été, sur le fort taux de satisfaction exprimé sur le transport (89 % de personnes satisfaites) et sur le fait que seules 6 colonies sur les 242 organisées étaient « moins satisfaisantes » ou pas à la hauteur des attentes.

Une fois de plus, quand **Solidaires Finances** parle qualité, EPAF oppose quantité.

Sans entrer dans le détail des situations signalées auprès de notre organisation syndicale, **Solidaires Finances** ne peut comprendre et encore moins accepter que face à ces faits dénoncés, les réponses faites soient que les colonies concernées sont epsilon dans la masse de celles organisées, prétexte pour EPAF de ne pas communiquer, et qu'on n'a pas y passer du temps ou à s'intéresser au fond !

Certes, la vérification de la véracité des faits est d'un autre niveau de compétence et certes, EPAF a réagi très vite face aux situations qui lui étaient signalées. Néanmoins, le CNAS étant l'instance politique et décisionnaire de l'action sociale ministérielle et le secrétariat général étant l'organe de tutelle d'EPAF, les échanges avaient toute leur place et auraient mérité bien plus.

Examen des propositions des CDAS

Seules trois propositions des CDAS ont été présentées.

À nouveau, **Solidaires Finances** a pointé les dysfonctionnements ou les difficultés des CDAS pour faire remonter leurs propositions au CNAS.

Toujours rien pour le second semestre 2023, rien pour le premier semestre 2024, les propositions remontées étant des 5 et 27 juin seulement.

Une fois de plus, **Solidaires Finances** a demandé la rédaction d'un pas-à-pas ou d'une fiche technique à destination des CDAS pour améliorer les remontées.

Le secrétariat général a indiqué faire des rappels réguliers auprès des délégué-es mais, comme pour le CNAS, les délais à rallonge pour rédiger et voter les procès-verbaux des CDAS empêchent les retours rapides.

Le Secrétariat général prend acte de ces dysfonctionnements et propose la rédaction d'une fiche pour faciliter les modalités des transmissions.

Questions diverses

✓ Règlement intérieur non voté en CDAS

Si **Solidaires Finances** prône une certaine indépendance des CDAS, pour l'utilisation des CAL notamment, certains présidents s'appliquent une autonomie de fonction en refusant purement et simplement de procéder au vote d'un règlement intérieur...

Le Secrétariat général va intervenir.

✓ Point sur les ventes des résidences EPAF

Il sera à faire lors d'une prochaine instance.

✓ Coins repas en Savoie

Actuellement, c'est la double peine pour les personnels de ce département : non seulement ils n'ont pas accès à une solution de restauration collective mais en plus, alors qu'il y a nécessité de renouveler le matériel des coins repas, il n'y aurait plus aucun crédit disponible.

Que ce soit en CNAS ou par mél, **Solidaires Finances** est intervenue à plusieurs reprises auprès du secrétariat général. Il est plus que temps qu'une solution soit apportée ! Le dossier est toujours en cours...

✓ **Crèches**

En lien avec le scandale apparu dans certaines crèches privées, **Solidaires Finances** propose que le secrétariat général procède à une enquête auprès des crèches où il réserve des berceaux.

Le secrétariat général a répondu avoir déjà pris des contacts, ce qui n'en fait pas une enquête pour autant.

✓ **Accès à Ulysse** pour les personnels des délégations

Le secrétariat général va se rapprocher de la DG-FIP pour leur permettre l'accès à l'intranet Ulysse.

✓ **Subvention harmonisée dans les DDI**

Véritable arlésienne du CNAS, le dispositif est toujours à creuser avec la DGCCRF...

✓ **Fermeture du restaurant Chevaleret (AGRAF)**

Les travaux auront lieu en juin 2025 et dureront environ un an, pour une réouverture en juillet ou août 2026. Une solution de repli est en cours de réflexion, certainement sur Bercy.

✓ **Point sur le fonctionnement des CDAS**

Devant les points de fonctionnement parfois aléatoires, ne respectant pas la note envoyée par le secrétariat général notamment, une discussion semble plus que nécessaire.

✓ **Tarification au plat dans les restaurants AGRAF à Bercy**

Une fois de plus, remise aux calendes grecques ? Le sujet devrait être abordé au prochain CNAS.

CNAS du 29 octobre 2024

Déclaration liminaire



Ce CNAS se tient après les propos fracassants de M. Kasbarian sur les agentes et les agents de la Fonction publique. Il a annoncé que le gouvernement amenderait le projet de loi de Finances afin de :

- ✓ porter de un à trois le nombre de jours de carence en cas d'arrêt-maladie des fonctionnaires ;
- ✓ amputer la rémunération des fonctionnaires de 10% durant les trois mois de congé maladie ordinaire.

C'est une nouvelle déclaration de défiance qui consiste à faire croire que les personnels s'arrêteraient par confort. Toutes les études sur la question montrent que c'est faux, et qu'il s'agit même de l'inverse : la majorité des fonctionnaires déclarent se rendre au travail tout en étant malades.

Solidaires Finances s'oppose à ces amendements qui conduisent à des régressions et à une détérioration des conditions de travail.

De plus, **Solidaires Finances** est particulièrement préoccupée par les Projets de Loi de Finances et de Financement de la Sécurité Sociale 2025. En l'état, ils pourraient priver la Fonction publique de moyens budgétaires dont elle a besoin pour la mise en œuvre de politiques publiques au service de l'intérêt général.

L'inquiétude sur l'action sociale ministérielle, de manière globale, fonction de son évolution budgétaire, et sur ses prestations, demeure.

En effet, pour réduire le déficit budgétaire, le gouvernement a annoncé devoir trouver 40 milliards d'euros d'économies. Il a ainsi présenté un budget d'austérité inédit avec les mêmes recettes libérales qui ont creusé le déficit et qui ne cessent de pénaliser les plus modestes, les premiers bénéficiaires de l'action sociale.

Les discussions parlementaires sont en cours. Le budget 2025 de notre ministère doit être présenté lors d'un prochain CSAM. En ce qui concerne l'action sociale ministérielle, si son budget reste, au mieux, maintenu au même niveau que celui de 2024, dans les faits, cela fera une baisse budgétaire puisque l'inflation ne sera pas prise en compte.

En ce qui concerne plus particulièrement ce CNAS, **Solidaires Finances** déplore une fois de plus le délai pour approuver les procès-verbaux, encore plus de deux ans pour celui soumis au vote aujourd'hui...

L'ordre du jour comporte nombre de points d'étape sur des sujets divers tels que la réforme de l'action sociale, la mise en place de la Fédération d'Action Sociale Finances et un point de bilan sur l'accompagnement des agents mobilisés pour les JOP.

Le deuxième CNAS de l'année se veut normalement être une instance prospective. Si les éléments posés sont intéressants, il est difficile de se projeter sur l'année 2025 en partant de ces seuls documents.

Par ailleurs, **Solidaires Finances** vous a demandé l'ajout d'un point sur les colonies d'été d'EPAF, suite aux remontées de faits inacceptables au sein de plusieurs séjours. Ce point sera à l'étude de ce CNAS ; les réponses faites par EPAF ne nous semblent pas à la hauteur de la gravité des événements. Nous y reviendrons en séance.

Enfin, sur les propositions des CDAS soumises à examen, **Solidaires Finances** est très étonnée, à tout le moins, de ne voir que trois propositions. Rien sur le second semestre 2023, rien sur le premier semestre 2024... puisque la date la plus ancienne est le 5 juin 2024... Pour nous, il y a un véritable problème de fonctionnement sur les remontées des propositions des CDAS vers le CNAS.

Solidaires Finances réitère son attachement à une action sociale de qualité, de proximité, accessible à toutes et tous, actifs comme retraités.

L'action sociale n'est ni un luxe ni un confort, mais une absolue nécessité !

GT Logement du CNAS du 22 octobre 2024

Déclaration liminaire

En premier lieu, merci pour l'organisation de ce groupe de travail et la fourniture de ces documents, remplis d'informations essentielles pour faire un point de situation sur la question du logement.

De manière générale, quel que soit le sujet en matière d'action sociale, des points réguliers en groupes de travail sont utiles et nécessaires.

En second lieu, les remerciements laissent la place à l'inquiétude sur l'action sociale ministérielle, de manière globale, fonction de son évolution budgétaire, et sur ses prestations en matière de logements (y compris les aides et prêts), au cas particulier.

Pour réduire le déficit budgétaire à 5 %, le gouvernement a annoncé devoir trouver 40 milliards d'euros d'économies. Il a ainsi présenté un budget d'austérité inédit avec les mêmes recettes libérales qui ont creusé le déficit et qui ne cessent de pénaliser les plus modestes, les premiers bénéficiaires de l'action sociale.

Les discussions parlementaires sont en cours. Le budget 2025 de notre ministère doit être présenté lors d'un prochain CSAM. En ce qui concerne l'action sociale ministérielle, si son budget reste, au mieux, maintenu au même niveau que celui de 2024, dans les faits, cela fera une baisse budgétaire puisque l'inflation ne sera pas prise en compte, ne serait-ce que cet aspect.

Sur la question du logement, le rappel des politiques interministérielles qui s'imposent à nous et de la création du CILAP et de la DILOAP sur la fiche de présentation des documents de travail interpelle.

Tel que rédigé, le document ne fait pas mention de l'action sociale interministérielle (qui au passage a perdu plus de 20 millions d'euros de budget pour 2025). Non, il introduit le rappel du CILAP, créé en 2023, et de la DILOAP, toujours en attente de création puisque le décret de création n'est pas passé au CSA de Centrale le 16 octobre mais qui pour autant travaille et avance sur ses projets.

Ce sont deux instances auxquelles les organisations syndicales ne siègent pas (même si elles sont conviées à participer à des groupes de travail et des ateliers), mais surtout deux instances qui ne sont pas de l'action sociale.

Que ce soit au niveau interministériel ou au niveau ministériel, pour ce qui nous occupe aujourd'hui, **Solidaires Finances** reste attachée au maintien des prestations en matière de logement au sein de l'action sociale et continuera de les défendre.

Compte-rendu

La question du logement au sein de l'action sociale ministérielle ne fait pas l'objet d'un cycle de discussion dédié pré-déterminé. Pour autant, ce groupe de travail thématique reste intéressant dans la mesure où il permet de poser certains éléments de compréhension, de faire des points de situation.

Solidaires Finances a exprimé sa volonté que ces groupes de travail thématiques, sur tous les sujets et prestations de l'action sociale ministérielle, puissent se tenir régulièrement.

Sur le contexte budgétaire, qui inquiète fortement car il est déterminant pour le futur des prestations d'action sociale, le secrétariat général n'a pu fournir plus d'éléments (au moment de ce groupe de travail). Le CSAM (Comité Social d'Administration Ministériel) spécial budget se tient le 18 novembre 2024, les informations seront disponibles à cette étape.

Ce groupe de travail a permis d'aborder plusieurs aspects de la question du logement dans notre ministère, principalement par le biais d'ALPAF (qui deviendra ASFL – Action Sociale Finances Logement au 1^{er} janvier 2025).

Logement

Le parc de logements est composé à la fois de logements réservés par l'ALPAF auprès des bailleurs sociaux (elle est donc un intermédiaire entre les demandeurs et les bailleurs) et de logements domaniaux (au nombre de 1 271) dont les ministères économiques et financiers sont propriétaires et dont la gestion est confiée à RLF pour la partie Île-de-France et à CDC Habitat pour Nice.

ALPAF travaille avec environ 40 bailleurs en Île-de-France, principalement avec RLF (Résidences le Logement des Fonctionnaires). Elle fournit également des logements sur les autres territoires.

En Île-de-France, les agentes et agents s'adressent directement à l'ALPAF, la demande de logement pouvant se faire directement par internet via l'application « Calypso ». Hors Île-de-France, c'est la Délégation Départementale d'Action Sociale (DDAS) qui relaie les demandes.

Foyers meublés

Au nombre de 715 (684 studios, 31 T2), ces logements sont situés sur Paris, en Yvelines, en Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis. Ils sont attribués pour les sorties d'école, les nouveaux arrivant-es, les urgences (notamment dans les cas de violences conjugales) ou en situation de dépannage, et ce pour un an maximum.

Malgré le délai maximum de séjour connu dès le départ, quelques agentes et agents refusent de quitter leur logement en foyer meublé, ce qui empêche les agent-es dans les situations mentionnées supra d'accéder à un foyer meublé. Une réflexion est en cours pour mettre en place une sanction en cas de refus de départ (hors situations particulières).

Logements vides

Il est plus compliqué ici de déterminer un parc existant puisqu'il évolue en fonction des réservations, et encore plus aujourd'hui alors que la loi ELAN impose un mode de gestion en flux plutôt qu'un mode de gestion en stock.

Si en Île-de-France le suivi des besoins et donc des réservations de logements est plus stabilisé, sur le reste du territoire, la situation est plus complexe. En effet, malgré un besoin réel, de nombreux logements n'ont pu trouver preneur (localisation, temporalité,...), rendant ALPAF plus « frileuse » dans la réservation, afin d'éviter les pertes financières. Hors Île-de-France, le passage à la gestion en flux devrait permettre de mieux équilibrer les réservations et ainsi de mieux répondre aux besoins. Un rappel important : le rôle indispensable du ou de la référent.e logement de la délégation d'action sociale pour faire remonter les besoins. Par exemple, La Réunion est le seul DOM où il n'y a pas de logement réservé, le délégué n'émettait pas de besoin, cela vient de changer (1 besoin exprimé).

Focus sur les personnels retraités : s'ils sont déjà dans le logement, ils peuvent y rester. Mais ils ne peuvent pas faire une demande de nouveau logement sauf si cela permet de libérer un logement plus grand (par exemple : libérer un T4 ou un T5 pour obtenir un T2).

Pour **Solidaires Finances**, la situation n'est pas aussi binaire. Des besoins sont remontés. Certes, le passage en gestion en flux devrait avoir un rôle facilitateur, mais pour cela il faudra que les besoins remontés soient pris en compte.

Pour exemple, dans le département des Bouches-du-Rhône, les demandes de logement en attente sont passées de 36 en 2023 à 72 en 2024. Pourtant aucun programme n'est envisagé ; les agent-es paient la « frilosité » d'ALPAF.

De même, pour connaître réellement la situation de l'ensemble des agents et agent-es, il faudrait avoir à connaître les cas de mal-logements (loyers trop chers, logements inadaptés, vétustes...). La réservation en flux demande une grande réactivité, le délai d'un mois pourrait empêcher de se positionner sur un logement social et de rendre son logement actuel (préavis d'un mois).

Enfin, quand un-e agent-e trouve un logement par ses propres moyens, la demande n'est pas renouvelée et de fait, n'apparaît plus dans les besoins en attente, sans pour autant que le logement soit pleinement satisfaisant.

Gestion en flux, késako ?

Cette gestion concerne uniquement les logements conventionnés (financements PLAI, PLUS, PLS et équivalents), soit environ 45 % des logements d'Île-de-France (4 000 logements) et 70 % de ceux de province (900 logements).

Il faut savoir que pour proposer des logements aux demandeurs et demandeuses, ALPAF doit réserver des logements, dans un contexte de rotation des logements assez important (de l'ordre de 11 % en Île-de-France). Le montant des réservations de logements s'élève à 4,8 M€ en 2023.

En tant que réservataire, ALPAF apporte une contribution financière aux bailleurs qui en retour lui donnent des droits à logements sur une durée. Les logements proposés sont de toutes typologies, tous financements, multi-adresses...

Et c'est avec ce format de propositions que la souplesse et l'adaptabilité de l'offre à la demande sont attendues, contrairement au mode de gestion en stock qui installe une image figée de l'offre. Ce changement de modus operandi concernera plus particulièrement les logements en province, là où il est le plus compliqué actuellement de faire concorder offre et demande.

Solidaires Finances, demande un bilan annuel de l'impact de la gestion en flux sur la gestion des demandes et des attributions de logements.

Focus sur RLF (Résidences Logement des Fonctionnaires)

Ce groupe de travail a aussi été l'occasion de faire un point sur RLF, principal bailleur francilien avec lequel travaille ALPAF.

RLF est une société anonyme HLM à directeur et conseil de surveillance. Son capital est détenu à 91,2 % par ALPAF. Le président du conseil de surveillance est le sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail (SRH3) au secrétariat général de notre ministère et la vice-présidence est assurée par le chef de bureau SRH3A.

RLF gère un parc majoritairement situé en Île-de-France, avec une présence en Gironde et un foyer à Tourcoing.

En 2023, les loyers ont augmenté de 3,5 % (1,86 % en moyenne sur une période de 5 ans) et le taux de rotation est de 8 % pour les logements familiaux et de 66 % pour les logements foyers.

Les « célibataires géographiques »

De nombreux agents et agentes passent la semaine dans leur lieu d'affectation et rejoignent leur famille les week-ends voire les vacances. En matière de demandes de logement, même si la loi ne dit rien, tous les bailleurs prennent en compte le RFR global du foyer fiscal mais une seule part, puisque le logement ne concerne qu'une personne... De fait, les dossiers sont mécaniquement refusés pour cause de RFR dépassé. En conséquence, ALPAF ne prend pas les dossiers puisqu'ils seront refusés par les bailleurs ensuite...

Néanmoins, ALPAF travaille avec RLF pour remédier en partie à cette situation.

Logement des stagiaires en formation initiale

Pendant la période de présence en école, c'est la direction de recrutement qui organise le logement des agents stagiaires. Il y a déjà des difficultés ici ou là, alors que les volumes de recrutement sont en hausse (principalement du côté de la DGFIP).

Une autre situation complètement inique se pose : pendant la période de stage pratique, dans la direction d'affectation, les stagiaires se retrouvent sans solution de logement. Ils et elles ne sont plus en école mais comme ils et elles sont encore stagiaires, ALPAF ne peut instruire de demandes de logements (meublés ou vides)...

En dépannage, ALPAF a pu proposer cette année quelques logements meublés en foyer mais uniquement en fonction des disponibilités et donc, ce ne pourra pas être le cas partout et tout le temps.

Pour Solidaires Finances, le Secrétariat général doit pallier ce manque via une amélioration des offres, en lien avec les directions composant notre ministère et ALPAF.

Aides et prêts

ALPAF est en charge de l'instruction, l'attribution et le versement des aides et prêts à destination des agentes et agents des ministères économiques et financiers :

- ✓ aide à l'installation,
- ✓ prêt équipement du logement,
- ✓ prêt amélioration de l'habitat,
- ✓ prêt adaptation handicap,
- ✓ aide à la propriété,
- ✓ prêt immobilier complémentaire,
- ✓ prêt pour sinistre immobilier,
- ✓ aide pour le logement d'un enfant étudiant,
- ✓ prêt pour le logement d'un enfant étudiant.

En 2023, le montant total des prestations versées est de 19,92 M€ (6 641 prestations).

Pour **Solidaires Finances**, il sera intéressant de voir l'évolution parallèle entre le prêt pour le logement d'un enfant étudiant et l'aide pour le logement d'un enfant étudiant, cette dernière répondant à une demande de notre organisation syndicale.

Solidaires Finances demande également la possibilité de pouvoir cumuler aide et prêt. ALPAF s'y refuse, arguant que, par principe, deux prestations distinctes ne peuvent avoir le même objet (ici le logement d'un enfant étudiant). Nous avons une autre analyse de la situation et pensons que les attributions de ces deux prestations différentes pourraient tout-à-fait se cumuler, puisque l'une est remboursable et pas l'autre.

Réseau de l'action sociale ministérielle

Le réseau des délégations de l'action sociale ministérielle a été un fil rouge des discussions lors de ce groupe de travail.

Les délégué-es sont les intermédiaires d'ALPAF sur tout le territoire. Ils et elles agissent « au nom et pour le compte » de l'association.

ALPAF s'appuie sur eux pour la gestion des logements hors Île-de-France en leur déléguant :

- ✓ la réception des logements réservés,

- ✓ la réception et l'instruction des demandes et le choix des candidat-es proposé-es aux bailleurs sociaux,

- ✓ la vérification des loyers d'occupation.

En Île-de-France, les délégué-es sont les interlocuteurs de premier niveau dans la gestion du logement préfectoral (BALAE).

Du fait de la nouvelle organisation du réseau, les délégués de proximité gardent leur mission générale d'information et d'orientation sur les différents dispositifs, notamment vers le logement préfectoral mais la gestion des logements pour ALPAF devient une mission pour les référents logement de chaque région (sauf en Outre-Mer où la gestion reste dans le giron des délégués).

Des formations sont réalisées par ALPAF. Deux ont déjà eu lieu (aides et prêts, gestion des logements et utilisation du logiciel TIPI), elles pourraient être renouvelées si besoin. D'autres devraient suivre.

Le CILAP et la DILOAP

En juillet 2023, un Comité Interministériel pour le Logement des Agents Publics (CILAP) a été créé afin d'examiner les problématiques liées à l'accès au logement des agents publics. Pour y répondre, une Délégation Interministérielle au Logement des Agents Publics (DILOAP) a été mise en place ensuite.

Plusieurs sujets... D'abord, ces instances ne dépendent pas de l'action sociale et surtout elles ne la défendent pas.

Ensuite, les représentants et représentantes du personnel ne siègent pas dans ces instances.

Enfin, la DILOAP n'a toujours pas de création officielle... ce qui ne l'empêche pas de travailler... notamment avec RLF..

Le fait que le décret de création de la DILOAP n'ait finalement pas été traité au CSA de Centrale à Bercy le 16 octobre « sur décision de la DGAFP » a vite éludé le sujet lors du groupe de travail.

Pour autant, **Solidaires Finances**, au ministère, comme **Solidaires Fonction Publique**, à l'interministériel, est très attentive aux risques de voir partir les prestations logement de l'action sociale et se battra pour garder une action sociale forte, pour le bénéfice de toutes et tous !

GT Restauration du CNAS du 17 septembre 2024

Déclaration liminaire

La rentrée 2024 est inédite. La crise démocratique et institutionnelle a franchi un nouveau cap avec la nomination de Michel Barnier, issu des rangs du cinquième groupe parlementaire représenté à l'Assemblée Nationale, comme premier ministre, piétinant ainsi les résultats des élections législatives. Sans surprise, cette nomination poursuivra la politique ultra-libérale menée depuis des décennies. Celle qui a été rejetée à la fois par le mouvement social de grande ampleur de 2023 contre la réforme des retraites et plus récemment dans les urnes.

Sous prétexte d'un déficit public sans précédent qui, pour le gouvernement démissionnaire, serait dû à trop de dépenses publiques, le projet de loi de finances 2025 sera de manière certaine celui de l'austérité.

À cette date, le 17 septembre, l'action sociale ministérielle voit son budget maintenu, sur les montants 2024.

Mais sans tenir compte de l'inflation. Est-ce réellement un maintien, ou plus certainement une baisse au final ?

C'est sans tenir compte également des discussions budgétaires qui doivent se tenir.

Pour **Solidaires Finances**, le budget de l'action sociale ministérielle ne paraît pas si sanctuarisé que cela.

Ce groupe de travail Restauration, maintes fois réclamé, et tant attendu depuis le précédent tenu en septembre 2023, ne peut être décorrélié du budget de l'action sociale ministérielle.

Pour **Solidaires Finances**, le sujet de la restauration collective embrasse tous les sites de toutes les directions qui composent notre ministère. Il ne saurait se réduire à AGRAF ou à Bercy.

De même, la DGFIP n'est pas la seule direction à réseau. Elle seule a eu droit à une fiche dédiée. Quid des autres ?

Le futur de la restauration au sein de notre ministère est incertain. **Solidaires Finances** exige une restauration collective de proximité, à tarif social, équilibrée et de qualité pour l'ensemble des personnels, actifs et retraités. C'est une question de santé publique !

C'est aussi, pour bon nombre d'agents et d'agentes, le seul repas complet de la journée, faute d'une rémunération suffisante, particulièrement dans un contexte inflationniste.

Malheureusement, ce n'est pas ce futur qui semble se dessiner...

Solidaires Finances a de nombreuses interrogations et interviendra sur les différents documents de travail fournis.

Solidaires Finances pleure la perte récente de Marc Veyrat, camarade très investi dans l'action sociale, qui siégeait à l'Assemblée Générale d'EPAF mais également à celle d'AGRAF pendant de nombreuses années.

Nous avons une pensée émue pour lui.

RATIONALISER ! OPTIMISER !

Le groupe de travail du 17 septembre 2024, maintes fois réclamé, se tient quasi une année après le précédent sans annonce fracassante, sans aucun gouvernement ni aucun ministre, bref sans aucun pilote !

Le budget de l'action sociale ministérielle est certes maintenu mais sans tenir compte de l'inflation...

Sans ordre du jour défini, la lecture des nombreux documents permet l'émergence d'une idée principale : l'optimisation de la ressource.

Solidaires Finances a rappelé la définition même de la restauration collective : une restauration de proximité, à tarif social, équilibrée et de qualité pour l'ensemble des personnels, actifs et retraités.

Une question de santé publique sur tous les sites, de toutes les directions qui composent notre ministère : il a fallu rappeler qu'elle ne se réduit pas à AGRAF ou à Bercy !!!

Situation des restaurants financiers

Le Secrétariat général fait l'état des lieux d'une grande diversité de situations en lien avec les solutions qu'il propose en alternative.

Les documents fournis attestent d'un manque de volonté sur le maintien de la restauration collective. Tous les arguments sont prétextes à la fermeture : la baisse de fréquentation dans les petites structures de restauration, le départ d'agent-es Berkani, les déménagements de services, des difficultés financières ou au niveau de la gouvernance des associations de gestion des restaurants.

Entre 2021 et 2023, le nombre de REFI (Restaurants Financiers) est passé de 214 à 186, laissant ainsi plusieurs départements sans solution de restauration collective ! C'est d'autant plus dommageable que le restaurant collectif coûte moins cher que les titres-restaurant (coût de revient par agent-e).

Pour rappel, le conventionnement n'est qu'une alternative et **Solidaires Finances** revendique toujours la restauration collective comme seule proposition pour toutes et tous.

Après six fermetures au 1^{er} semestre 2024, la DGFIP nous rassure, aucune autre fermeture de restaurants financiers n'est prévue d'ici la fin de l'année... À surveiller...

Méthodologie du diagnostic des restaurants financiers avant fermeture

Le Secrétariat général propose une « belle fiche » de méthodologie en insistant sur plusieurs facteurs ou circonstances pour justifier une fermeture.

« Ce diagnostic doit s'appuyer sur une analyse approfondie du fonctionnement et de l'environnement du restaurant ainsi que des indicateurs financiers. »

Officiellement, « l'engagement de cette démarche doit faire l'objet le plus en amont possible d'une information dans le cadre du dialogue social. La décision prise à l'issue de ce diagnostic doit également s'inscrire dans un processus d'information des personnels et de discussion avec leurs représentants. »

Que de belles paroles quand, dans les instances, les fermetures ne sont jamais discutées !!

Au-delà du simple diagnostic, **Solidaires Finances** revendique un véritable soutien aux associations qui gèrent les REFI : formations, appui des référents restauration, temps de décharge...

Solidaires Finances réitère sa demande de mise en place d'un véritable soutien aux associations qui gèrent les REFI et qui sont bénévoles. Ce soutien pourrait ainsi permettre d'envisager l'amélioration de la restauration collective quand elle n'est pas satisfaisante au lieu de fermer directement les structures.

L'harmonisation tarifaire

Le Secrétariat général rappelle le dispositif de l'harmonisation tarifaire déployé de longue date, pour harmoniser le prix des repas payés par les agents du MEFSIN selon la nature de la solution de restauration dont ils relèvent.

Ce dispositif vise à proposer à chaque agent du MEFSIN un repas à un tarif ne devant pas excéder des montants désignés sous l'appellation de Plafond d'Harmonisation Tarifaire (PHT), historiquement différenciés entre l'Île-de-France et les autres régions, compte tenu du coût de la vie à Paris et en région parisienne. Le PHT est réévalué chaque année en CNAS (5,50 € en IDF et 6 € en province pour 2024).

De plus, les restaurants financiers sont gérés par des associations de gestion dont les membres sont pour une grande majorité d'entre eux, des agents et agentes des Finances publiques. Ces associations fixent le coût du repas au regard du contrat passé avec le prestataire. Les aides financières sont principalement apportées par la DGFIP avec la prise en charge du ou de la salarié-e de restauration (BERKANY ou salarié-e du prestataire), l'aide aux petites structures qui n'a pas augmenté depuis des années et qui est largement insuffisante. De ce fait, rares sont les agent-es bénéficiant du tarif plafond ministériel.

Pour rappel, **Solidaires Finances** s'oppose chaque année à la hausse du plafond qui augmente le reste à charge et exige un seul plafond d'harmonisation tarifaire valable partout, sans aucune distinction Paris/Province !

Bilan des expérimentations : frigos connectés et livraisons de repas

Les frigos connectés concentrent deux types de restauration : celle issue des restaurateurs locaux (comme le restaurant « La Chartreuse » à Dijon) et une autre issue de l'agro-alimentaire (notamment les sociétés « Refectory » ou « Picard »).

✓ **Pour appuyer sa solution alternative** et convaincre, le secrétariat général a diligenté une expérimentation sur deux sites ; la première a débuté le 1^{er} avril 2024 à Dijon pour 100 agent-es de l'INSEE et 26 des Douanes. Les repas (issus du

restaurant « La Chartreuse ») sont mis à disposition des convives dans une vitrine connectée (3000 € pour l'installation et 1668 € de location mensuelle).

✓ **Suite à la fermeture de plusieurs restaurants financiers et de RIE en Île-de-France**, le secrétariat général a expérimenté sur plusieurs sites, en liaison avec les directions, des solutions de livraison de repas avec notamment la start-up « Refectory ».

Le coût final par agent-e reste plus élevé qu'en restaurant administratif sans en avoir aucun des avantages : salle de restauration, services et personnel dédié.

D'ailleurs, la direction de l'INSEE souhaite abandonner cette trop coûteuse expérimentation.

Comment imaginer trouver des prestataires pour remplir des frigos alors qu'aucun ne répond aux appels d'offres ou aux simples conventions ?

Les seuls intéressés sont ceux de l'agro-alimentaire... Nous parlons toujours d'équilibre alimentaire et de santé publique ?

Bilan de la tarification au plat à AGRAF

Le bilan de l'expérimentation de la tarification au plat sur les restaurants de Bercy (Daumesnil, Diderot et Reuilly) nous a enfin été communiqué. Devant les résultats peu probants de cette expérimentation, **Solidaires Finances** a encore deman-

dé la suppression de ce mode de tarification pour un retour à la tarification au plateau, présente sur l'ensemble des autres restaurants gérés par l'AGRAF.

Éléments Financiers et ÉGALIM

La loi dite « EGAlim 1 » (loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous), a fixé à la restauration administrative publique un objectif ambitieux en termes d'approvisionnement : depuis le 1^{er} janvier 2022, les restaurants doivent proposer 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la composition des repas servis.

Cette loi a été complétée par la loi « climat et résilience » : loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Si AGRAF se félicite d'un bon taux de respect de la loi Egalim, il faut rappeler que pour atteindre les objectifs, elle est subventionnée par le secrétariat général à plus de 3 millions d'euros, pour une

couverture de 25 % des rationnaires concentrés sur le seul territoire de Paris et IDF : la vitrine pour rendre des comptes au Parlement.

À la sortie de la Covid et dans un contexte inflationniste, la restauration en province a été mise en péril. Seule la DGFIP a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle d'1,50 €/rationnaire pour aider les structures à répondre à Egalim et éviter les fermetures.

Bilan pour 2023 : 3 346 107 € pour AGRAF (seulement 25 % des rationnaires) et 1 557 737€ pour la DGFIP.

Rien pour les autres directions du ministère, le calcul est vite fait !

Encore une loi obligatoire sans moyen ni contrôle.

En conclusion et pour rappel, 71 % des rationnaires plébiscitent un repas dans un restaurant collectif et 28 % des bénéficiaires de titres-restaurant préféreraient également avoir accès à un restaurant collectif (1). Dès lors pourquoi le secrétariat général s'obstine à rechercher des solutions alternatives ?

Dans un contexte « de grande vigilance budgétaire » et sans information supplémentaire sur le financement 2025, le secrétariat général n'a visiblement qu'un seul objectif, la rationalisation des circuits de financement et l'optimisation de la gestion !

(1) Enquête sur la restauration au sein des ministères économiques et financiers, menée du 12 octobre au 10 novembre 2023.

DE NOMBREUSES QUESTIONS ET TROP PEU DE RÉPONSES !

Dans le contexte actuel général déstabilisant pour les agentes et agents du ministère [le CNAS s'est tenu avant les élections législatives], **Solidaires Finances** a siégé à cette instance ministérielle afin de ne pas freiner l'activité d'un élément essentiel de stabilité de notre quotidien, l'action sociale ministérielle.

Rapport d'activité 2023

Le CNAS qui étudie le rapport d'activité de l'année précédente est toujours dense, principalement du fait de l'organisation même de son étude : une masse de documents littéraires agrémentés de tableaux chiffrés et d'annexes qu'il faut sans cesse croiser pour en tirer des éléments d'analyses.

Cette année ne fait pas exception ! Sauf dans le coup d'arrêt donné aux interventions puisque le temps nécessaire alloué au CNAS n'est pas extensible...

Solidaires Finances a déjà dénoncé ces modalités, trop lourdes, et à nouveau lors de cette instance.

Remarque nous a été faite que nous posions beaucoup de questions techniques alors que le CNAS se veut être une instance d'analyse, plus stratégique... soit...

Le secrétariat général semble avoir (enfin) pris la mesure de la problématique et doit revoir le mécanisme de travail en organisant des groupes de travail préalables au CNAS, ce que nous portons depuis longtemps et qui n'est en réalité que la logique normale de l'organisation des travaux.

En 2023, l'action sociale ministérielle a concerné :

- ✓ 128 056 agent-es en activité,
- ✓ 149 230 agent-es pensionné-es.

L'exercice 2023 s'est soldé par une dépense exécutée de 109 millions d'euros en crédits de paiements pour permettre le maintien des prestations.

L'enquête générale de satisfaction lancée par le secrétariat général indique que pour les 10 % des agentes et agents ayant répondu, 72 % sont satisfaits.

Soit... mais seulement 10 % des personnels du ministère ont répondu ! C'est très peu !!!

Solidaires Finances a pointé cet aspect qui casse l'impact du bon taux de satisfaction. Pour le Secrétariat général, l'amélioration de la communication devra permettre d'améliorer le taux de réponses.

Ventilation des dépenses d'action sociale 2023 :

- ✓ 50 334 121 € pour la restauration,
- ✓ 20 138 687 € pour les vacances enfants – vacances loisirs,
- ✓ 9 000 000 € pour le logement,
- ✓ 5 771 620 € pour l'aide à la parentalité,
- ✓ 5 750 340 € pour les aides financières (service social),
- ✓ 5 429 822 € pour les associations socio-culturelles,
- ✓ 4 445 437 € pour les actions locales,
- ✓ 4 000 000 € pour la protection sociale complémentaire,
- ✓ 1 873 128 € pour l'administration générale,
- ✓ 816 370 € pour les travaux immobiliers.

Restauration

Alors que le secrétariat général met la restauration en priorité ministérielle en termes de politique sociale, **Solidaires Finances** remet en perspective les fermetures de restaurants financiers qui continuent (15 en 2023) ou le recours à des frigos connectés, que ce soit en expérimentation officielle ou en solution temporaire sur certains sites.

Il y a ici un vrai sujet basique de définition : que met-on réellement derrière la notion de « solution de restauration collective » ? À notre question posée en séance, hélas pas de réponse.

En 2023, les agentes et agents avaient accès à 215 restaurants financiers, 72 restaurants inter-administratifs, 314 restaurants conventionnés.

Solidaires Finances a, de nouveau, dénoncé l'absence de moyens, mais également de reconnaissance pour les personnels qui assurent bénévolement la gestion des petites associations de restauration. Il est facile de fermer les petites structures par manque de volontaires pour en assurer la gestion quand rien n'est fait pour les aider !

Logement

La politique du logement repose quasi exclusivement sur l'ALPAF qui attribue des logements sociaux, des aides et des prêts.

En 2023, 679 logements vides ont été attribués et 642 agent-es ont été logé-es en foyer meublé.

Solidaires Finances est notamment intervenue sur la situation des nouveaux agent-es stagiaires qui ne trouvent pas de solution de logement par manque de place en foyers meublés.

✓ **L'exemple de la DGFIP a été pris.** Des recrutements importants sont opérés actuellement et de plus en plus de stagiaires n'ont pas de solution de logement. Un lien doit être fait entre DGFIP, ENFIP et ALPAF pour cadrer l'exercice et permettre une solution pour chacune et chacun. Il est quand même plus que regrettable que cela ne soit pas effectué en amont ! Ce cloisonnement est extrêmement préjudiciable pour les personnels et futurs collègues !

✓ **Pour cette année, une cinquantaine des places en foyers meublés, réservées pour les agent-es douaniers mobilisés pour les JOP, est finalement libérée.** Mais ce n'est qu'un soulagement léger et passager.

Vacances

Encore une fois, **Solidaires Finances** est opposée au système du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » qui s'applique à toute demande de réservation dans une résidence ou d'inscription à une colo, ce mode de réservation étant tout sauf social.

✓ **Afin de réellement poser à plat ce dispositif en comparaison avec le précédent, une réunion technique sera organisée à l'automne.**

Et pourtant, la fréquentation des restaurants collectifs est en hausse ! + 11 %, par rapport à 2022. Ce n'est guère une surprise pour nous. Malgré les réformes de structures et les nouvelles modalités d'organisation du travail, dans un contexte d'inflation permanente, le restaurant collectif permet d'assurer un repas complet, au moins une fois par jour, aux personnels, à un prix décent.

Solidaires Finances réaffirme son attachement à l'accès à une restauration collective équilibrée, de proximité et à tarif social, quelles que soient les modalités de travail.

De plus, l'accès à des plats végétariens doit être assuré dans l'ensemble des restaurants collectifs.

Enfin, à défaut de pouvoir bénéficier d'une restauration collective, les agent-es doivent bénéficier d'une augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant, avec une participation de l'employeur modulée en fonction de leur indice.

✓ **Pour les logements vides**, 101 nouveaux logements ont été réservés dans les zones les plus demandées, dont 56 en Île-de-France. Le parc total disponible s'élève fin 2023 à 10 243 logements (8 890 en IDF et 1 353 en province).

✓ **Enfin, ALPAF a versé 19,92 millions d'euros d'aides financières**, sous forme de prêts et d'aides.

Solidaires Finances constate avec satisfaction que l'aide pour le logement d'un enfant étudiant, instaurée en 2023 et qui répond à une revendication de notre organisation syndicale, rencontre son public.

Pour autant, **Solidaires Finances** demande à ce que l'aide et le prêt pour le logement d'un enfant étudiant soient cumulables, ce qui n'est pas le cas actuellement.

✓ **Devant les nombreuses questions soulevées, plutôt techniques, un groupe de travail sur le logement sera organisé à l'automne.**

✓ **Concernant les colos**, EPAF a accueilli 7 576 enfants dont 287 porteurs de handicap ou de troubles de santé.

Pour autant, seulement 10 % des enfants éligibles partent en colos ! C'est extrêmement peu.

✓ **Concernant les vacances-loisirs**, le secteur comptabilise 180 434 nuitées. Très peu seraient rendues aux prestataires.

✓ **Au-delà des prestations, Solidaires Finances est revenue sur les personnels d'EPAF et a alerté le secrétariat général**, son organe de tutelle, sur leurs conditions de travail, en lien avec le nombre de départs et de contentieux en cours, mais également en lien avec les travaux engagés dans les résidences (au cas particulier La Baule), pouvant entraîner des situations de précarité des personnels.

✓ **Enfin, alors que le secrétariat général s'était engagé à informer régulièrement les représentants du personnel de l'actualité des ventes des résidences**, nous avons découvert en séance que d'autres avaient été vendues (sans plus de précisions)...

Aide à la parentalité

Le CESU 6-12 ans est devenu le Chèque Familles Finances au 1^{er} septembre 2023 ; il a été étendu jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant (17 ans pour les familles mono-parentales ou en cas de handicap). Les demandes ont nettement progressé (4 833 contre 3 807 en 2022) pour un montant global de 1,977 million d'euros.

✓ **Cette refonte du CESU** a très certainement participé à cette hausse significative.

✓ **Quant aux berceaux en crèche**, deux places supplémentaires ont été réservées, pour aboutir à un nombre de 568 berceaux.

Pour **Solidaires Finances**, au-delà de la hausse nécessaire du nombre de berceaux, il est également essentiel d'adapter la réservation sur le plan géographique, notamment en province.

Actions locales

L'enveloppe globale des crédits alloués a été maintenue en 2023.

Les actions locales sont principalement axées sur l'organisation de moments de convivialité dans les services et entre collègues, auxquelles se sont ajoutées des actions innovantes tournées vers de nouveaux besoins.

Solidaires Finances a pointé deux éléments :

✓ **la perte de proximité** avec le développement des chèques-cadeaux lors des arbres de Noël,

✓ **un problème de répartition des prestations** entre les budgets locaux et le budget national. Sur ce point, le secrétariat général indique laisser une certaine liberté locale, même s'il y a des marchés nationaux. C'est le cas notamment des consultations avec des psychologues.

À cette date, 7 résidences seraient déjà vendues sur les 14 mises en vente pour un montant global de 7,6 millions d'euros.

✓ **De plus, l'argent des ventes devait être reversé pour moitié pour l'amélioration des résidences conservées.** Or nous avons appris que seules certaines catégories de dépenses, très limitées, étaient concernées. Le risque est grand que, comme nous l'avions pointé précédemment, nous constatons une forte « évaporation » qui ne devra rien au réchauffement climatique.

✓ **Un point plus précis sera fait au CNAS du 18 septembre.**

✓ **Ensuite, pour le Chèque Sport Finances**, créé en 2023 et répondant à une revendication de **Solidaires Finances**, 3 360 demandes ont été acceptées pour un budget de 206 740 €. Se présentant sous forme de CESU, il est souvent refusé par des associations, principalement à cause des frais occasionnés. **Solidaires Finances** demande un bilan de la situation.

✓ **Enfin, concernant l'APOM (Aide à la Parentalité en Outre-Mer)**, qui répond également à une revendication de **Solidaires Finances** d'une aide financière directe et qui a été mise en place en 2023, 80 demandes ont été formulées et 59 acceptées, pour un coût de 23 168,24 € (contre 12 demandes acceptées en 2022, pour un montant de 5 100 € quand il s'agissait encore du CESU 6-12 ans).

✓ **Les échanges sur ce rapport d'activité ont vite tourné court** du fait, pour le secrétariat général, que le CNAS n'est pas une instance technique.

Solidaires Finances est d'accord avec cette affirmation, mais quand il n'y a pas d'autres moments pour discuter des éléments portés, le CNAS est, de fait, l'instance pour le faire ! Or, ce ne fut pas le cas et de nombreux points ont été rapidement évacués par le secrétariat général. **Ainsi, Solidaires Finances a voté contre le rapport d'activité budgétaire 2023.**

Point d'exécution budgétaire au 31 mai 2024

Le secrétariat général a rappelé les annulations de crédits opérées en début d'année, à hauteur de 10 milliards d'euros puis 20 milliards au niveau national (austérité budgétaire oblige !), ainsi que le contexte budgétaire incertain pour le reste de l'année et pour l'année prochaine.

Solidaires Finances partage ces inquiétudes, quel que soit le futur gouvernement.

✓ **Afin de maintenir les prestations d'action sociale sur l'année**, le secrétariat général a fait porter la restriction sur les mises en réserve, qui ont été annulées, sur les marges structurelles de sous-exécution budgétaire, mais également sur

la subvention à l'ALPAF qui a été réduite de 3 millions d'euros. S'il n'y a pas d'impacts directs, cela veut néanmoins dire qu'il ne faut pas qu'il arrive de coups durs car il n'y a plus aucun crédit de repli...

✓ **Au 31 mai 2024, le taux de consommation** (en crédit de paiement) est à 45 % du prévisionnel 2024, soit un montant de 50 562 199 €, ce qui est une situation normale à ce stade.

Solidaires Finances a pointé des incohérences sur les vacances-loisirs et les associations socio-culturelles. Peu ou pas de réponse en séance à nos questions, trop techniques certainement...

Point d'information sur l'accompagnement des agents mobilisés pour les JOP

Un point dédié a été présenté le 21 juin aux organisations syndicales ministérielles.

✓ **Pour les gardes d'enfants en bas âge**, seule une quinzaine de situations est remontée sur les 87 agent-es de la DGDDI et 18 de la DGCCRF identifiées. Les autres ont préféré des solutions internes (dans la famille).

✓ **Du côté des vacances**, aucun besoin particulier n'est remonté, y compris pour les enfants d'agents douaniers où l'étiage reste habituel.

✓ **Ensuite, pour les aides financières (CESU JOP ou dispositifs classiques du ministère)**, un bilan sera à réaliser à l'issue.

✓ **Quant à la restauration**, il ne ressort étrangement pas de besoins particuliers. Les fermetures normales en été des restaurants AGRAF sont maintenues. L'option de livraison de repas a été retenue si des besoins particuliers se déclaraient au cours des JOP.

✓ **Enfin, concernant les logements meublés réservés pour les douaniers mobilisés**, le nombre est passé de 80 à 35, et même à 25 du fait de l'annulation de la réservation de 10 logements la veille du CNAS. Pour autant, une marge de précaution de 15 logements, en réserve, est maintenue.

Point sur les colonies de vacances EPAF, printemps-été 2024

Au printemps, EPAF a réalisé 62 séjours, dont 30 du 13 au 20 avril et 32 du 20 au 27 avril, pour 1 190 colons.

✓ **Pour l'été, les JOP impactent l'organisation des colos**, que ce soit les voyages eux-mêmes, les points de regroupement ou encore les modalités de transport des enfants jusqu'à ces points de regroupement.

✓ **EPAF a mis en place 25 points de départ**, avec 240 séjours effectifs (165 en juillet et 75 en août). Au 30 mai, 4 307 colons sont inscrits et 4 colos ont dû être annulés.

Solidaires Finances dénonce une nouvelle fois le « resserrement » du nombre de points de départ et ne valide pas « epafcolosvoiturage », système de mise en relation entre parents de la même

région. Si EPAF assure qu'il a été mis en place suite à la demande de parents, il nous apparaît plus comme une « solution » permettant de rembourser moins de frais de transport aux parents.

Solidaires Finances condamne cette façon de faire d'EPAF qui se décharge, sur les familles, de sa mission de transport.

✓ **Par ailleurs, pour « epafcolosvoiturage »**, bien qu'ayant précisé sur le compte Instagram dédié les limites de la responsabilité d'EPAF dans le système, qu'en est-il réellement, au niveau juridique et à tout le moins moral, en cas d'accident ou d'incident ! En effet, suffit-il de l'écrire pour être exempté de toutes responsabilités ?

Modalités du nouvel appel à projets pour le FIL (Fonds d'Innovation Locale)

Le secrétariat général a indiqué tirer les conséquences des précédents FIL, notamment sur les limites du seul critère d'innovation, ainsi que du sentiment profond de déception suite aux refus de projets.

Tout en restant sur une procédure identique et une dynamique locale, le secrétariat général souhaite élargir le public.

Pour cela, trois thématiques sont proposées cette année : développement durable (hors mobilité douce et biodiversité), sport et santé, enjeux du numérique. Enfin, le périmètre géographique des actions proposées pourra être départemental, multi-départemental ou régional, et réalisé en association avec un partenaire local.

Solidaires Finances est intervenue sur l'étape de la pré-sélection, qui est actuellement particulièrement opaque. Le secrétariat général a acté de faire un retour après la pré-sélection et après la sélection.

Calendrier prévisionnel

- lancement début septembre,
- préparation des propositions par les délégués de proximité avec les CDAS,
- envoi des projets au plus tard fin février 2025,
- réunion du comité de sélection en avril 2025,
- notification des projets retenus fin avril 2025.

Pour **Solidaires Finances**, si la création de ce type de projets peut en effet créer une certaine forme de dynamique et de cohésion en local, il paraît plus opportun de ventiler la somme consacrée (100 000 €) dans les CAL.

Examen des propositions des CDAS

Les propositions émanent des CDAS réunis au premier semestre. Il y a une cohérence entre celles-ci et ce que nous exprimons au niveau national.

Les éléments de réponses, quant à eux, sont décevants.

Les organisations syndicales ont demandé la création d'un support pratique à diffuser aux CDAS permettant ainsi une « remontée » cadrée des propositions à examiner en CNAS.

Parmi les demandes dont les réponses ne transparaissent pas des échanges lors de ce CNAS, sur les Chèques Sport Finances, il n'y a pas de visibilité sur les taux de commission pratiqués ailleurs, et si l'ANCV s'est portée candidate sur le marché, elle n'a pas été retenue.

Plusieurs demandes dénoncent également le système EPAF du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi »... d'où l'importante nécessité de la réunion technique à venir...

Point d'information sur la réforme de l'action sociale

Création de la FASF (Fédération d'Action Sociale Finances)

L'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 23 mai dernier. L'équipe de direction a été élue. Solidaires Finances en assurera la vice-présidence. Le budget et la Convention d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) ont été adoptés.

✓ **Le 1^{er} conseil d'administration s'est tenu dans la foulée de l'AG.** Les 10 membres du CA ont été élus.

✓ **L'étape actuelle est la mise en œuvre logistique et opérationnelle de la FASF**, par les diverses démarches administratives habituelles lors de la création de toute association.

✓ **La FASF sera une petite structure qui fonctionnera avec une directrice générale** arrivant en septembre, un ou une salariée, deux bénévoles.

Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication

- ✓ **La nouvelle charte visuelle sera déployée en septembre.** Dans le même temps, une nouvelle plaquette d'information sera diffusée.
- ✓ **Le SIRCOM va présenter une maquette du site internet,** ouvert vers l'extérieur.
- ✓ **Le 17 octobre, un forum sera organisé sur le site de Bercy.** Il pourrait ensuite être déployé localement, en 2025.
- ✓ **Les opérateurs ALPAF, AGRAF et EPAF ont tenu des assemblées générales extraordinaires** afin de changer leur dénomination sous la marque Action Sociale Finances :
 - ALPAF en Action Sociale Finances Logement,
 - AGRAF en Action Sociale Finances Restauration,
 - EPAF en Action Sociale Finances Vacances.

Rapport d'activité des opérateurs ATSCAF, CSMF et Place des Arts... et la COOP

Les documents supports des rapports d'activité de ces trois associations socio-culturelles indiqués dans l'ordre du jour du CNAS (ATSCAF, CSMF, Place des Arts) n'ont pas été fournis en amont et ont été présentés en séance. Les associations se sont engagées à nous les fournir prochainement.

S'ils ont le mérite d'exister (et encore, suite à nos diverses relances...), les rapports d'activité présentés ne sont pas ceux attendus. Pour travailler correctement, nous avons également besoin des éléments budgétaires, au-delà des quelques éléments fournis dans le rapport d'activité général !

✓ **Concernant ALPAF, AGRAF et EPAF,** nous siégeons à leurs assemblées générales, nous avons donc ces éléments. Par contre, pour les autres associations socio-culturelles du ministère,

à qui le secrétariat général a versé quasi 6 000 000 d'euros de subventions en 2023, c'était le moment de présenter les éléments budgétaires !

✓ **Quant à la COOP,** dont le rapport d'activité n'était même pas prévu à l'ordre du jour, une présentation « au débotté » a été faite par téléphone...

Nous ne ferons pas plus long sur cet exercice raté, mais gageons que les éléments nécessaires seront fournis en amont l'année prochaine.

Solidaires Finances a demandé que des réflexions soient engagées sur la faisabilité d'étendre les prestations des associations socio-culturelles (ou similaires) en-dehors de Bercy, voire de l'Île-de-France. Les moyens nécessaires devront évidemment faire partie de l'équation.

Agenda social pour le second semestre 2024

L'agenda prévisionnel est :

- ✓ GT Restauration le 17 septembre,
- ✓ CNAS le 18 septembre,
- ✓ CPPS PSC le 29 octobre,
- ✓ COSUI MGEFI le 29 novembre,
- ✓ CNAS le 17 décembre.

À l'automne, à ces dates, doivent s'ajouter un groupe de travail « Logement » et une réunion technique « retour d'expérience sur le système de réservation EPAF ».

Questions diverses

✓ **Solidaires Finances** est intervenue sur le refus d'achats de petits matériels de restauration. Cette fois, sur un site de Savoie, l'achat d'un micro-ondes est refusé alors qu'il n'y a pas de solution de restauration collective !

✓ **Solidaires Finances** est également intervenue, une nouvelle fois, sur l'utilisation des CAL qui peut être freinée par le marché régional des autocaristes et les prix pratiqués.

Le secrétariat général va étudier la question et refaire un point.

CNAS du 27 juin 2024

Déclaration liminaire

Alors que la campagne législative est lancée, le sort de la France sera fixé au soir du 7 juillet 2024. Dans cette période où l'extrême-droite pourrait gouverner le pays, **Solidaires Finances** prend ses responsabilités en tant qu'organisation syndicale indépendante mais cependant ni neutre ni indifférente.

Le contexte politique et social actuel est pour le moins pesant, avec des crises internationales dont la violence semble sans limite humaine.

De plus, cette situation anxiogène est exacerbée par un coût de la vie qui ne cesse d'augmenter et d'autres sujets préoccupants dont les enjeux environnementaux ne sont assurément pas les derniers. Pour faire face à ce lourd défi, nous jouons et jouerons notre rôle aujourd'hui et demain, si tant est qu'on veuille bien nous le laisser.

La précarité et la pauvreté gagnent du terrain. Notre organisation appelle à s'opposer aux politiques d'austérité en France comme en Europe. Alors que des profits records sont enregistrés, il faut sortir du choix délétère que l'on nous impose.

Notre organisation milite pour le renforcement de la protection sociale et s'oppose aux projets de contre-réformes qui réduisent les droits acquis.

En tout état de cause, nous continuerons à nous battre. C'est dans ce cadre de l'instance qui nous réunit que nous tenons à rappeler le rôle et la place des syndicats, dont le nôtre. Notre rôle n'est pas d'accompagner mais d'analyser, d'informer, de défendre nos missions, nos emplois et nos conditions de travail, et d'agir pour les personnels de ce ministère.

Le CNAS d'aujourd'hui est dense. Il commence par l'examen du rapport d'activité 2023 qui manque d'informations et de lisibilité au vu de l'organisation des données fournies. Encore une fois, les croisements de données sont rendus difficiles par l'ordre de présentation des tableaux.

À notre demande, les associations socio-culturelles vont nous présenter leur rapport d'activité... mais en séance ! **Solidaires Finances** regrette de ne pas avoir eu de documents de travail étayés en amont.

De plus, l'exécution budgétaire au 31 mai 2024 nous laisse perplexes, notamment sur les différences avec le budget prévisionnel 2024 et sur le taux de consommation des crédits.

Ensuite, concernant la réforme de l'action sociale, la création de la Fédération d'Action Sociale Finances et la communication doivent être évoquées. Quid du réseau des délégations ? Est-ce à dire que sur cet aspect, tout est installé et tout va bien ? Pour **Solidaires Finances**, ce n'est pas le cas, aussi bien en termes d'organisation quotidienne que d'impacts sur les prestations locales, à commencer par l'Arbre de Noël 2025.

En ce qui concerne les colonies EPAF pour les printemps et été 2024, **Solidaires Finances** dénonce toujours le dispositif « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » et le transfert de la charge du transport des enfants sur les parents. Que dire de la solution de transport trouvée et mise en avant : « epafcolosvoiturage », le Blablacar EPAF aux 200 followers et 25 propositions concrètes ? N'est pas la SNCF qui veut !

Sur le nouvel appel à projets du Fonds d'innovation locale, **Solidaires Finances** regrette une certaine forme d'opacité opérée au moment de la pré-sélection, avant la tenue du comité de sélection.

Enfin, les propositions des CDAS du premier semestre 2024 expriment les mêmes remarques que nous vous formulons. Les réponses apportées à ces propositions restent décevantes.

Nous espérons que ce CNAS permettra d'avancer sur les divers sujets évoqués et plus largement sur l'action sociale ministérielle à laquelle **Solidaires Finances** est foncièrement attachée.

